

3003 Berne, le 4 mai 1990

Résolution issue de la Conférence suisse sur l'asile du 4 mai 1990

La Conférence suisse sur l'asile du 4 mai 1990, dirigée par le Président de la Confédération Arnold Koller, et réunissant la Confédération et les cantons, en présence de l'Office suisse d'aide aux réfugiés, a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

Les cantons ont évoqué expressément les problèmes d'hébergement pour les requérants d'asile, et soulignent qu'il ne faut pas trop s'attendre à une accélération de la procédure, vu le nombre élevé de demandes d'asile. La Confédération et les cantons sont prêts malgré la situation tendue, à continuer à accorder l'asile en Suisse aux personnes persécutées pour des raisons politiques ou menacées de l'être, et à accepter des réfugiés. Ils sont conscients qu'il s'agit là d'une tâche durable de la Confédération suisse.

Les partenaires impliqués dans la politique et la pratique de l'asile, Confédération, cantons et oeuvres d'entraide, sont décidés à suivre une procédure d'asile équitable mais efficace. Celle-ci doit être organisée de manière à permettre dès l'arrivée en Suisse, un tri entre les demandes manifestement fondées et les demandes manifestement infondées, et celles nécessitant de plus amples mesures d'instruction. Les cantons s'engagent à continuer à faire face à leurs obligations d'hébergement et d'assistance des requérants.

La Conférence en appelle à tous les partenaires, en particulier aux oeuvres d'entraide, pour que la nouvelle procédure soit une réussite, et permette d'éviter le recours à la clause d'urgence de l'art. 9 de la loi sur l'asile.

En collaboration avec les pays voisins, il faut arriver à lutter de façon efficace contre les organisations de passeurs. Afin que les autorités fédérales et cantonales compétentes en matière d'asile et de police des étrangers puissent, pour les demandes déposées avant le 1.1.1987, soit accorder des permis humanitaires, soit clore définitivement la procédure et exécuter les éventuels renvois, le DFJP a récemment élaboré de nouveaux critères.

Afin de soulager à long terme la politique d'asile nationale, la Suisse doit mettre en oeuvre une politique internationale des réfugiés efficace à même de créer de meilleures conditions permettant aux personnes en situation de détresse, de rester dans leur région ou de retourner dans leur patrie, en ayant la possibilité de participer à la construction de leur pays. La Suisse va collaborer à ce sujet avec les autres pays d'accueil européens et le HCR.

La Confédération, les cantons et l'Office suisse d'aide aux réfugiés s'accordent à dire que la lutte contre les causes des

mouvements migratoires et de fuite internationaux, représente un des plus grands défis et une des tâches les plus importantes des années à venir. Il ne peut cependant y être répondu qu'en collaboration avec les autres pays d'accueil européens ainsi qu'avec les pays d'origine.

Les participants à la Conférence sont conscients des tensions que provoque la présence de personnes d'origine culturelle différente dans le tissu social. C'est pourquoi ils saluent toutes les mesures pouvant contribuer à une meilleure compréhension entre Suisses et étrangers. Ils demandent autant à la population étrangère qu'à la population suisse de respecter leurs différences et d'être tolérants les uns envers les autres.

Les participants à la Conférence suisse sur l'asile sont décidés à poursuivre leur collaboration et ont confiance à cet égard en la solidarité de la population.